

# Avis public

## Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,  
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite  
municipalité, QUE :

### Avis de promulgation RÈGLEMENT NO-408

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 22 mai 2024, a adopté le règlement no 408.

**RÈGLEMENT NO 408 L'ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET UN EMPRUNT DE 85 000\$**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

**DONNÉ À TADOUSSAC, CE 19 IÈME JOUR D'AOUT 2024.**

*Chantale Otis*

Chantale Otis

Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420) Je, soussignée, Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30, le 19 ième jour du mois d'août 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville, Facebook, bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19 ième jour du mois d'août 2024.

*Chantale Otis*

Chantale Otis, Directrice générale et greffière-trésorière

